

# Carrière : le commissaire enquêteur demande de trouver une déviation

Les conclusions de l'enquête publique donnent un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter la carrière au lieu-dit Les Gottes. Cependant, deux réserves sont émises, réclamant des études de faisabilité d'un itinéraire alternatif à réaliser dans les meilleurs délais et des contrôles renforcés.

Le commissaire enquêteur Gérard Marinot, en charge du dossier de demande de poursuite d'exploitation de la carrière des Gottes, a livré ses conclusions : avis favorable au projet de la société Delmonico Dorel. Mais cet avis est assorti de deux réserves importantes.

**« Si c'était si facile, il y a longtemps que ce serait fait ! »**

La première concerne « l'acceptabilité sociale ». « Elle ne peut se faire qu'en prenant en considération la lassitude de la population concernant les flux de camions traversant la ville de SJMM », souligne Gérard Marinot. Selon le rapport, 60 à 240 camions passent au quotidien, la majorité empruntant la rue principale, « absolument pas adaptée pour ce type de trafic ». Aussi, il demande un « engagement clair, précis, prenant en considération la réduction de cette nuisance, par le carrier et les pouvoirs



La carrière engendre le passage de soixante à deux cent quarante camions, pour la plupart empruntant la rue principale du bourg de Saint-Julien-Molin-Molette, pas adaptée. Photo Progrès/Yves FLAMMIN

publics ».

Il réclame ainsi que les acteurs impliqués établissent, avant la décision finale de l'Etat sur le projet en cours, un protocole où sera spécifié qu'ils s'engagent à entreprendre les études de faisabilité d'un itinéraire alternatif, à réaliser dans les meilleurs délais et avant 2025.

Pour rappel, la réalisation d'une déviation de contournement du village avait déjà été envisagée en 2014 par le carrier, en échange d'une autorisation d'augmentation de tonnage. Mais elle n'avait pas abouti.

Contacté, Dominique Dorel n'a pas souhaité répondre à nos questions, se contentant de « prendre acte de cet avis » et remercier « les personnes qui ont bien voulu s'exprimer lors de l'enquête ». Mais le commissaire enquêteur stipule bien qu'il a « pris note de l'engagement de l'exploitant qui exprime clairement sa volonté de contribuer tout ou partie au financement du projet de substitution en fonction du schéma retenu ».

Du côté de la mairie, Jean-Louis Bariot est circons-

pect. « L'État et le carrier nous imposent une déviation mais ce n'est pas avec les 1 608 euros de taxe foncière que touche la commune que l'on va payer une déviation ! » Il s'étonne aussi des délais donnés.

## EN CHIFFRES



« Trouver l'itinéraire sera compliqué à cause des difficultés des terrains. Et il faut voir avec les voisins, où passer les trucks sans déviation. Mais que ce soit dans 10 ans, il faut savoir si c'était si facile à ce temps que ça prendra aussi qu'il ne faut pas privilégier « le camion-piste ». Car la route routière est une gêne pour les automobilistes à un certain point de vue... »

Enfin, le commissaire enquêteur souligne divers problèmes liés à la pollution sur l'eau, les poussières et les nuisances d'un renforcement des contrôles effectués au moins une fois par an.

NOTE Les habitants et riverains du projet n'ont pas eu de nous les meilleurs délais impartis.